

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés : Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 du Guichet Renov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

La convention d'objectifs 2021-2023 relative au fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique prévoit le dépôt d'une demande de financement annuelle auprès de la Région Occitanie.

Les actions programmées pour la mise en œuvre des objectifs définis en comité de pilotage permettent d'assurer les missions d'accompagnement auprès des ménages et de garantir la bonne coordination d'intervention des différentes parties prenantes et partenaires selon le projet de rénovation du logement et le profil du propriétaire.

Le potentiel prévisionnel vise un accompagnement permettant de délivrer en 2023 :

- Une information de premier niveau : 1 200 contacts ;
- Un conseil personnalisé : 450 rendez-vous ;
- Une orientation vers l'offre régionale : 100 audits et 30 accompagnements aux travaux ;
- En parallèle, des actions de communication et d'animation seront assurées pour mobiliser l'ensemble des acteurs associés.

Le montant de l'aide régionale sollicitée est de 73 276.00 € pour un coût d'opération de 104 680.00 € TTC.

Les financements correspondent à des subventions spécifiques de fonctionnement incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation :

Financier	Montant (€ TTC)	Part
Région Occitanie	73 276.00 €	70 %
Autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles	31 404.00 €	30 %
Total	104 680.00 €	100 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide l'opération présentée,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,

Jean ARCAS.

